

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	21	
Représentés :	4	
Non représentés :	8	Séance du 6 décembre 2022
Votants :	25	L'an deux mille-vingt-deux et le six décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trente novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
		Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, , Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Gérard PREVOT, Younès BOUROHI, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU		
Étaient absents et non représentés : Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE,		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

**DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Madame Annie GARNERO, adjointe déléguée au personnel, informe l'Assemblée de la nécessité de créer :

- 10 postes d'adjoints techniques contractuels non permanents à temps complet, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au service de la restauration scolaire et au service Evènements, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.
- 5 postes d'adjoints d'animations contractuel non permanent à temps complet, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le service Enfance jeunesse, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.
- 5 postes d'adjoints administratifs contractuels non permanents afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois. Quatre seront créés à temps complet et le cinquième à 17h30. Deux temps complets et un mi-temps seront dédiés au recensement et bénéficieront d'une indemnité forfaitaire pour fonctions essentiellement itinérantes de 50 euros net au titre de la période de recensement.

Le Conseil Municipal, Madame Annie GARNERO, entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter vingt agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs, Enfance et jeunesse, restauration scolaire et au service Evènements ;

DECIDE la création de vingt emplois contractuels non permanents, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les services susmentionnés pour une période de 12 mois

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits à l'article 64131 du budget communal ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire

Transmis le : 9.02.2023

Publié le : 9.02.2023

Mohammed AÏTANE



Secrétaire de séance